

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2824

23 décembre 2010

SOMMAIRE

Aequitas Europe 1 S.à r.l.	135548	Le Clos S.A.	135549
A Group S.A.	135541	Lunasun S.A.	135508
A Group S.A.	135541	Luxnetworks Telecom S.à r.l.	135508
A P D L S.A.	135541	Martingale S.A.	135512
Apollo Asia (Lux) SPV S.à r.l.	135549	Matura S.A.	135512
A.P.U L Co-investment S.à r.l.	135531	Mazel S.A.	135513
A.P.U L Co-investment S.à r.l.	135548	Melp S.A.	135513
Ascendos Rail Leasing	135549	MG Finance S.A.	135527
Auréthom S.à r.l.	135552	MG Finance S.A.	135528
Avantor Performance Materials Holdings S.A.	135552	MG Finance S.A.	135515
Avery Dennison Management GmbH ...	135552	MG Finance S.A.	135515
Avery Dennison Management Luxem- bourg S.à r.l.	135552	MGPA (Lux) S.à r.l.	135528
Breitfeld S.A. - SPF	135536	Mosberg Holding S.A.	135542
Breitfeld Teilhabergesellschaft AG	135536	News Arts Nouveau Sàrl	135529
CEDG, Centre Européen de Développe- ment et de Gestion SA	135548	RBS PPP Investments S.à r.l.	135530
C&E Holdings Luxembourg	135512	Seawell S.A.	135530
CORSAIR (Luxembourg) N°2 S.A.	135506	Shangri-La Hotel (Vienna)	135531
CORSAIR (Luxembourg) N°3 S.A.	135513	SHIP Luxco Holding & Cy Sà r.l.	135515
Direct Group SA	135528	SHIP Luxco Holding & Cy S.C.A..	135515
Electricité Kyll SA.	135552	Smart Fact S.A.	135530
Ephidos Holding S.A.	135543	Sunray Investment S.A.	135534
Ephidos SPF S.A.	135543	Tarco Oil International S.A.	135535
IK Investment Partners S.à r.l.	135508	The Business Concept Company S.à r.l.	135535
Industri Kapital Luxembourg S.à r.l.	135508	Thorview Holding S.à r.l.	135535
Ladd Luxembourg S.A.	135506	Tindine S.A.	135530
Laser Engineering S.à r.l.	135506	Urtis Finance S.A.	135534
Le Clos des Grands Crus S.à r.l.	135549	Whitehall European RE 8 S.à r.l.	135536
		Whitehall European RE 9 S.à r.l.	135540

Ladd Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 64.986.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 novembre 2010

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme
Ladd Luxembourg S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010154983/15.

(100177354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Laser Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9772 Troine, 72, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 107.956.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19/11/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010154984/10.

(100177510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

CORSAIR (Luxembourg) N°2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 89.738.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the 19th November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

appeared:

Daniel BLEY and/or Marion FRITZ, Banker, residing professionally in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (the "Proxyholder"),

acting as a special proxy of STICHTING CORSAIR (LUXEMBOURG) N° 2, a foundation (Stichting) organized under the laws of The Netherlands, having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (the "Principal"),

by virtue of a proxy under private seal, which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxyholder declared the following and requested the notary to act:

I. CORSAIR (Luxembourg) N°2 S.A. (the "Company"), having its registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 89738, has been incorporated by deed of notary Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 11 October 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 December 2002, number 1738.

II. The Principal is the owner of thirty-one (31) registered shares with a par value of one thousand Euro (€ 1,000) each representing the entire outstanding share capital of the Company.

III. The Principal declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company.

IV. The Principal as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and the Principal acknowledges that he will assume all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, and the Principal declares that consequently the liquidation of the Company is completed.

VI. The Company authorises the Principal and any authorised officers of the Principal to sign such other documents and deeds that may be required to dissolve the Company.

VII. The Principal gives discharge to all directors and the statutory auditor of the Company in respect of their mandate up to this date.

VIII. The shares of the Company shall be cancelled.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed with me, the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu:

Daniel BLEY et/ou Marion FRITZ, banquier, demeurant professionnellement L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (le "Mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG N° 2, une fondation (Stichting) de droit hollandais et ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (Pays-Bas) (le "Mandant");

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que CORSAIR (Luxembourg) N°2 S.A. ("la Société"), ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 89738, a été constituée suivant acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 décembre 2002, numéro 1738.

II. Que le Mandant est le propriétaire de trente-et-une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000) chacune, représentant l'entière du capital émis de la Société.

III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que le Mandant en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et le Mandant déclare en conséquence que la liquidation de la Société doit être clôturée.

VI. Que la Société autorise le Mandant, ainsi que les délégués du Mandant dûment autorisés, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Qu'il sera procédé à l'annulation des actions de la Société.

IX. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social à L1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire pré-mentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: D.Bley, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14307. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155328/83.

(100178118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Lunasun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 78.750.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 12 novembre 2010

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme
Lunasun S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010154987/15.

(100177431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Luxnetworks Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 150.953.

Extrait des résolutions adoptées en date du 15 novembre 2010, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société LUX-NETWORKS TELECOM SARL

L'Assemblée générale décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Cédric de Caritat, né le 05/06/1979 à Charleroi (Belgique), et, résidant professionnellement à L-1611 Luxembourg, au 61, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, en tant que gérant de la société LUXNETWORKS TELECOM SARL.

Dès lors, le conseil de gérance de la société se composera de Monsieur Philippe Moonen, seul. Dorénavant, sa signature seule suffira à engager valablement la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXNETWORKS TELECOM SARL
Signature

Référence de publication: 2010154988/17.

(100177592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

**IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Industri Kapital Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: EUR 807.650,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.911.

In the year two thousand ten, on the eleventh of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. IK Europa B.V., a company duly incorporated under the laws of The Netherlands and having its registered office in 166, Amsteldijk, NL-1079 LH Amsterdam, The Netherlands;
2. Brialmont AB, having its registered office at Cardellgatan 3, 11436 Stockholm, Sweden;
3. Mikaros AB, having its registered office at Höglidsvägen 16, 18247 Enebyberg, Sweden;
4. Mr. Trygve Grindheim, residing at Flat 15, 9, Wilbraham Place, London, SW1X 9 AE, United Kingdom;
5. Mr. Christopher Masek, residing at 7 Drayton Gardens, London, SW10 9RY, United Kingdom;
6. Mr. Mads Ryum Larsen, residing at 41 Bradbourne Street, London, SW6 3TF, United Kingdom;
7. Mr. James Yates, residing at 20 Onslow Avenue, Richmond, TW10 6QB, United Kingdom;
8. Mr. Kristiaan Nieuwenburg, residing at 92 Ifield Road, London, SW10 9AD, United Kingdom;
9. MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH, having its registered office at Alsterchanssee 7, D-20149, Hamburg, Germany;
10. Mr. Dan Soudry, residing at 4, Boulevard de Courcelles, F-75017 Paris;
11. Stellaris AB, having its registered office at 32, Orrspelsvägen, S-167 66 Bromma, Sweden;

Here represented by Mrs. Vanessa Colard, employee, residing at Luxembourg, acting by virtue of eleven proxies given in November 2010.

The said proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

That they are the actual shareholders of “IK INVESTMENT PARTNERS SARL” (formerly INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG Sàrl), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the notary public Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on December 31st, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 316 of March 19th, 2004, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 17 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1597 of 6 August 2010.

All this having been declared, the appearing parties, holding 100% of the share capital of IK INVESTMENT PARTNERS Sàrl, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of Twenty Eight Thousand Four Hundred Euros (EUR 28,400) in order to bring it from its current amount of Seven Hundred Seventy Nine Thousand Two Hundred and Fifty Euros (EUR 779,250) to Eight Hundred Seven Thousand Six Hundred and Fifty Euros (EUR 807,650) by the issuance of:

- Five Hundred Sixty Eight (568) class H preferential shares (parts sociales);

- Five Hundred Sixty Eight (568) class I preferential shares (parts sociales). each share having a nominal value of Twenty Five Euros (EUR 25), increased with an issue premium of EUR 766.2764 per share (the “New Shares”).

2. Admission of IK Investment Partners II Sàrl (previously Industri Kapital Luxembourg II Sàrl), having its registered office in 412 F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg (“IK II”), as new shareholder of the Company in accordance with the provisions of article 189 of law of 10th August, 1915 concerning commercial companies as amended;

3. Subscription of the New Shares by IK II, and full payment of these New Shares by contribution in cash;

4. Modification of the provisions of Article 7.1 (Subscribed and paid Up Share Capital) of the articles of association of the Company as a result of the capital increase;

5. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting unanimously decides to increase the Company’s subscribed share capital by an amount of Twenty Eight Thousand Four Hundred Euros (EUR 28,400) in order to bring it from its current amount of Seven Hundred Seventy Nine Thousand Two Hundred and Fifty Euros (EUR 779,250) to Eight Hundred Seven Thousand Six Hundred and Fifty Euros (EUR 807,650) by the issuance of:

- Five Hundred Sixty Eight (568) class H preferential shares (parts sociales);

- Five Hundred Sixty Eight (568) class I preferential shares (parts sociales).

each share having a nominal value of Twenty Five Euros (EUR 25), increased with an issue premium of EUR 766.2764 per share (the “New Shares”), i.e. an aggregate share premium of EUR 870,489.9904, each share vested with the same rights and obligations as the existing preferential shares.

Second resolution

The general meeting unanimously approves IK II, as new shareholder of the Company in accordance with the provisions of article 189 of law of 10th August, 1915 concerning commercial companies as amended.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened, IK II, represented by Mrs. Vanessa Colard, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which through its proxyholder, DECLARES to subscribe for the New Shares and to fully pay up these New Shares by contribution in cash, so that the amount of Twenty Eight Thousand Four Hundred Euros (EUR 28,400) along with the share premium is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate. The other shareholders of the Company have waived their preferential subscription rights.

Third resolution

The general meeting unanimously decides to amend article 7.1 (Subscribed and Paid Up Share Capital) subsequently, that will read as follows.

7.1. Subscribed and Paid Up Share Capital. The Company’s corporate capital is fixed at Eight Hundred Seven Thousand Six Hundred and Fifty Euros (EUR 807,650) represented by Eighteen Thousand Fifty (19,050) Class A Ordinary Shares, Six Thousand Six Hundred Twenty Eight (6,628) Class H Preference Shares, Six Thousand Six Hundred Twenty Eight

(6,628) Class I Preference Shares, all with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25) and all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (“société unipersonnelle”) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately three thousand euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze novembre.

Pardevant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. IK Europa B.V., une société de droit de néerlandais, ayant son siège social à 166, Amsteldijk, NL-1079 LH Amsterdam, Pays-Bas;
2. Brialmont AB, ayant son siège social à Cardellgatan 3, 11436 Stockholm, Suède;
3. Mikaros AB, ayant son siège social à Höglidsvägen 16, 18247 Enebyberg, Suède;
4. Monsieur Trygve Grindheim, demeurant à Appartement 15, 9, Wibraham Place, Londres, Royaume Uni;
5. Monsieur Christopher Masek, demeurant au 7 Drayton Gardens, Londres, SW10 9RY, Royaume Uni;
6. Monsieur Mads Ryum Larsen, demeurant à 41 Bradbourne Street, Londres, SW6 3TF, Royaume Uni;
7. Monsieur James Yates, demeurant à 20 Onslow Avenue, Richmond, TW10 6QB, Royaume Uni;
8. Monsieur Kristiaan Nieuwenburg, demeurant à 92 Ifield Road, Londres, SW10 9AD, Royaume Uni;
9. MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH, ayant son siège social à Alsterchanssee 7, D-20149, Hamburg, Allemagne;
10. Monsieur Dan Soudry, demeurant au 64, Boulevard de Courcelles, F-75017 Paris;
11. Stellaris AB, ayant son siège social au 32, Orrspelsvägen, S-167 66 Bromma, Sweden;

Ici représentés par Madame Vanessa Colard, employée, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu de onze procurations datées de novembre 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit avant, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les associés actuels de «IK INVESTMENT PARTNERS Sàrl» (anciennement INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG Sàrl), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, le 31 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 316 du 19 mars 2004, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire soussigné, le 17 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1597 du 6 août 2010.

Les comparants détenant 100% du capital social de IK INVESTMENT PARTNERS Sàrl, ont immédiatement procédé à l'assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de Vingt Huit Mille Quatre Cents Euros (EUR 28.400) afin de le porter de son montant actuel de Sept Cent Soixante Dix Neuf Mille Deux Cent Cinquante Euros (EUR 779.250) à Huit Cent Sept Mille Six Cent Cinquante Euros (EUR 807.650) par l'émission de:
 - Cinq Cent Soixante Huit (568) parts sociales préférentielles de Class H,
 - Cinq Cent Soixante Huit (568) parts sociales préférentielles de Class I. chaque action ayant une valeur nominale de Vingt Cinq Euros (EUR 25), augmentée d'une prime d'émission de EUR 766,2764 par part sociale (les “Nouvelles Parts Sociales”).

2. Admission de IK Investment Partners II Sàrl (formerly Industri Kapital Luxembourg II Sàrl), ayant son siège social au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg («IK II»), en tant que nouvel associé de la Société conformément aux provisions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée;

3. Souscription des Nouvelles Parts Sociales par IK II, et paiement total de ces Nouvelles Parts Sociales par paiement en espèces.

4. Modification de l'article 7.1. (Capital souscrit et libéré) des statuts de la Société suite à l'augmentation du capital social.

5. Divers.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société de Vingt Huit Mille Quatre Cents Euros (EUR 28.400) afin de le porter de son montant actuel de Sept Cent Soixante Dix Neuf Mille Deux Cent Cinquante Euros (EUR 779.250) à Huit Cent Sept Mille Six Cent Cinquante Euros (EUR 807.650) par l'émission de:

- Cinq Cent Soixante Huit (568) parts sociales préférentielles de Class H,
- Cinq Cent Soixante Huit (568) parts sociales préférentielles de Class I. chaque action ayant une valeur nominale de Vingt Cinq Euros (EUR 25), augmentée d'une prime d'émission de EUR 766,2764 par part sociale (les "Nouvelles Parts Sociales"), c.-à-d. une prime d'émission globale de EUR 870.489,9904, chacune investie des mêmes droits et obligations que les parts sociales préférentielles existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve à l'unanimité IK II, en tant que nouvel associé de la Société conformément aux provisions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Intervention - Souscription - Paiement

Est alors intervenu, IK II, représentée par Madame Vanessa Colard, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, par son mandataire DECLARE, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et les libérer entièrement par paiement en numéraire de sorte que la somme de Vingt Huit Mille Quatre Cents Euros (EUR 28.400) ensemble avec la prime d'émission se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve ayant été fournie au notaire instrumentant, par certificat bancaire.

Les autres associés de la Société ont renoncé à leur droit de vote préférentiel.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7.1 des statuts qui sera dès lors lu comme suit:

« **7.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à Huit Cent Sept Mille Six Cent Cinquante Euros (EUR 807.650) représenté par Dix Neuf Mille Cinquante (19.050) parts sociales ordinaires de classe A, Six Mille Six Cent Vingt Huit (6.628) parts sociales préférentielles de classe H, Six Mille Six Cent Vingt Huit (6.628) parts sociales préférentielles de classe I, toutes avec une valeur nominale de Vingt Cinq Euros (EUR 25), entièrement souscrit et libéré.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi sur les Sociétés trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est estimé à environ trois mille Euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. COLARD, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50009. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155422/184.

(100179047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Martingale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 92.237.

Le Bilan au 31.12.2009 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010154989/10.

(100177573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Matura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.118.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 10 Novembre 2010 que:

1. Est nommé à la fonction d'administrateur de la Société:

- Monsieur Vittorio Benatti, avec adresse professionnelle au 21 Via C. Cattaneo, CH-6906 Lugano, Suisse avec effet au 1^{er} novembre 2010;

en remplacement de Mademoiselle Mylène Basso. Le mandat d'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Novembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010154991/19.

(100177319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

C&E Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.895.

Extract of the Extraordinary General Meeting dated November 10, 2010 of the company Information Services Luxembourg:

The Sole Shareholder of the Company, FIS Global Holdings holding 1.955.240 shares transferred all the shares it held to Information Services Luxembourg, a private limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade & Companies register under number B 145.294.

Further to such transfer, the Sole Shareholder of the Company is:

Information Services Luxembourg.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 2010 de la société Information Services Luxembourg:

L'associé unique de la Société, FIS Global Holdings détenant 1.955.240 parts sociales a transféré toutes les parts sociales qu'il détenait dans la Société à Information Services Luxembourg, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.294.

Suite à ce transfert, l'Associé Unique de la Société est:

Information Services Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010155299/25.

(100179029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Mazel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 101.720.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2010154993/10.

(100177571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Melp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.575.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 17 novembre 2010

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

Melp S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010154994/15.

(100177415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

CORSAIR (Luxembourg) N°3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 89.806.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the 19th November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

appeared:

Daniel BLEY and/or Marion FRITZ, Banker, residing professionally in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (the "Proxyholder"),

acting as a special proxy of STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr 3, a foundation (Stichting) organized under the laws of The Netherlands, having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (the "Principal"),

by virtue of a proxy under private seal, which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxyholder declared the following and requested the notary to act:

I. CORSAIR (Luxembourg) N°3 S.A. (the "Company"), having its registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 89806, has been incorporated by deed of notary Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 11 October 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 December 2002, number 1756.

II. The Principal is the owner of thirty-one (31) registered shares with a par value of one thousand Euro (€ 1,000) each representing the entire outstanding share capital of the Company.

III. The Principal declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company.

IV. The Principal as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and the Principal acknowledges that he will assume all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, and the Principal declares that consequently the liquidation of the Company is completed.

VI. The Company authorises the Principal and any authorised officers of the Principal to sign such other documents and deeds that may be required to dissolve the Company.

VII. The Principal gives discharge to all directors and the statutory auditor of the Company in respect of their mandate up to this date.

VIII. The shares of the Company shall be cancelled.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed with me, the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu:

Daniel BLEY et/ou Marion FRITZ, banquier, demeurant professionnellement L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (le "Mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr 3, une fondation (Stichting) de droit hollandais et ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (Pays-Bas) (le "Mandant");

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que CORSAIR (Luxembourg) N°3 S.A. ("la Société"), ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 89806, a été constituée suivant acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 décembre 2002, numéro 1756.

II. Que le Mandant est le propriétaire de trente-et-une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000) chacune, représentant l'entièreté du capital émis de la Société.

III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que le Mandant en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et le Mandant déclare en conséquence que la liquidation de la Société doit être clôturée.

VI. Que la Société autorise le Mandant, ainsi que les délégués du Mandant dûment autorisés, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Qu'il sera procédé à l'annulation des actions de la Société.

IX. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social à L1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire pré-mentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: D.Bley, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14308. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155329/83.

(100178119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

MG Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 127.218.

Le contrat de domiciliation entre Deutsche Bank Luxembourg S.A. et MG Finance S.A. numéro d'immatriculation: B 127.218, avec siège social 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg a été dénoncé avec effet du 19 novembre 2010.

Luxembourg, le 19.11.2010.

Signatures

U n mandataire

Référence de publication: 2010154995/12.

(100177823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

MG Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.218.

hiermit trete ich von meinem Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft MG Finance S.A. mit Wirkung zum 19. November 2010 zurück.

4. November 2010.

Rachel Aguirre.

Référence de publication: 2010154996/10.

(100177828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

**SHIP Luxco Holding & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. SHIP Luxco Holding & Cy S.à r.l.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.673.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"SHIP investor & Cy S.C.A.", a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.897,

here represented by Mrs. Linda Harroch, maitre en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 19 November 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "SHIP Luxco Holding S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.673, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 July 2010, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 11 August 2010, number 1626. The articles of association have not been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of five thousand British Pounds (GBP 5,000.-), so as to raise it from its present amount of twenty-six thousand British Pounds (GBP 26,000.-) up to thirty-one thousand British Pounds (GBP 31,000.-) by contribution in cash of five thousand British Pounds (GBP 5,000.-) by creating and issuing five hundred thousand (500,000) new shares, having a par value of one penny (GBP 0.01) each (referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation as amended from time to time.

All the New Shares are wholly subscribed by "SHIP investor & Cy S.C.A.", prenamed, paid up by a contribution in cash in the aggregate amount of five thousand British Pounds (GBP 5,000.-), entirely allocated to the share capital.

All these Shares have been fully paid up, so that the sum five thousand British Pounds (GBP 5,000.-), is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Second resolution

The sole shareholder decides to (i) create two different class of shares referred to as the ordinary shares and the managements and (ii) convert the existing three million one hundred thousand shares (following the above share capital increase) into three million ninety-nine thousand eight hundred (3,099,800) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and two hundred (200) management shares (the "Management Shares") with a par value of one penny of British Pound (GBP 0.01) each (all shares together referred to as the "Shares").

Third resolution

The sole shareholder decides to change the legal form of the Company, in order to transform it from a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" – S.à r.l.) into a public partnership limited by shares ("société en commandite par actions" – S.C.A.).

Fourth resolution

The shareholders decide to acknowledge and approve the report established by Alter Audit Sàrl, a réviseur d'entreprises, having its registered office at 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, pursuant to articles 31-1, 32-1 et 26-1 (1) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The conclusion of such report states as follows:

«Sous réserves, au préalable, de l'augmentation de capital prévue lors de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net est surévalué. L'actif net constaté dans la situation active et passive susvisée pour un montant de GBP 21.617, auquel sera ajouté GBP 5.000 après augmentation de capital, n'est pas inférieure au capital social minimum applicable pour une société en commandite par actions, soit un montant de GBP 26.321 (soit EUR 31.000 au taux de 0,84905 en date du 15 novembre 2010). Ce rapport s'inscrit dans le cadre des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable écrit.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Managers' intervention

Thereupon intervene the current managers of the Company, acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described conversion of legal form, they expressly confirm that:

- (i) as at the date of the conversion, the Company's net equity amounts to GBP 21,617;
- (ii) pursuant to the contribution in cash of GBP 5,000.- made by the Company's shareholder as set out under the first and second resolution above, the Company's net equity is at least equal to GBP 31,000.00.

Fifth resolution

The shareholders resolved to accept with immediate effect the resignation of the current managers of the Company.

Sixth resolution

The sole shareholder decides to transfer the existing two hundred (200) Management Shares to "SHIP Luxco Holding S.A.", a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, constituted today by the undersigned notary, here represented by Mrs. Linda Harroch, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 19 November 2010. SHIP Luxco Holding S.A accepts such transfer of the Management Shares such that the share capital of the Company in the amount of thirty-one thousand British Pounds (GBP 31,000.-) is represented by (A) three million ninety-nine thousand eight hundred (3,099,800) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and (B) two hundred (200) Management Shares owned by SHIP Luxco Holding S.A.

Seventh resolution

The shareholders decide to change the name of the Company into "SHIP Luxco Holding & Cy S.C.A.".

Eighth resolution

The shareholders decide to fix the date of the annual general meeting shall be held on the second Tuesday of June at 10 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

Ninth resolution

The shareholders resolve to receive and accept the special report of SHIP Luxco Holding S.A. foreseen by Article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, on the authorization to be given to SHIP Luxco Holding S.A. to limit or cancel the preferential rights to subscription of the existing shareholders with respect to the future increase of the subscribed share capital of the Company subsequent to the issue of new Ordinary Shares, pursuant to the restated articles as foreseen in the tenth resolutions.

The shareholders resolve to introduce an articles in the articles of association providing for an authorised share capital of an amount of one million British Pounds (GBP 1,000,000.-) so as to allow SHIP Luxco Holding S.A. to issue new Ordinary Shares, and to increase the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several instalments and to grant to the board of directors the right to increase the share capital while limiting or withdrawing the preferential right of the existing shareholders. The shareholders acknowledge that on the occurrence of certain adjustment events, the authorised share capital available to issue shares on exercise of any convertible instrument may have to be increased and the shareholders resolve to commit to agree to any such increase.

Tenth resolution

The shareholders decide to amend the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions and decide to fully restate the articles of incorporation in order to adapt them to the new form of the Company, as follows:

1. Corporate form / Name / Duration.

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "SHIP Luxco Holding & Cy S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law"), as well as by the present articles of incorporation.

1.2 The Company is established for an unlimited duration.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager (as defined below);

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects.

The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager or thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Liability of the manager.

The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

5. Share capital.

5.1 The Company has a share capital of thirty-one thousand British Pounds (GBP 31,000.-) divided into three million ninety-nine thousand eight hundred (3,099,800) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and two hundred (200) management shares (the "Management Shares") with a par value of one penny of British Pound (GBP 0.01) each (all shares together referred to as the "Shares"). The Management Shares shall be held by SHIP Luxco Holding S.A., prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

5.7 All shares of the Company shall be issued in registered form.

5.8 A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

5.9 The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

5.10 Any share certificates shall be signed by the Manager.

5.11 The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

5.12 The Management Share(s) held by the Manager is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

5.13 The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

6. Authorized capital.

6.1 The Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of one million British Pounds (GBP 1,000,000.-) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares.

6.2 The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash or in kind made by the Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager.

6.3 The Manager is authorised to increase, during a period of five years after the date of publication of the Articles, in one or several steps, as it may determine from time to time in its discretion, the subscribed share capital. The authorisation may be renewed for a new period of maximum five years by resolution of the Manager. The Manager is specially authorised to issue the new Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for new Shares.

6.4 These new Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the Manager.

6.5 In particular, the Manager may decide to issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager.

6.6 The Manager may also determine the date of the issue and the number of new Shares having to be eventually subscribed and issued. It may proceed to such increase without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the new shares under issuance.

6.7 The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.8 The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

6.9 Upon cash increase of the share capital of the Company by the Manager within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital.

7. Management.

7.1 The Company shall be managed by SHIP Luxco Holding S.A., prenamed (herein referred to as the "Manager").

7.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 8.1 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

7.3 Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

7.4 The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

7.5 All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

7.6 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

8. Supervisory board.

8.1 The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the «Supervisory Board»), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may

be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

8.2 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

8.3 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

8.4 A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

8.5 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

8.6 No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

8.7 Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

8.8 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

8.9 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

8.10 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

8.11 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

9. Art. 9. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

10. Decision of the shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

10.2 General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

10.3 The annual general meeting shall be held on the second Tuesday of June at 10 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

10.4 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

10.5 Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

11. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits.

11.1 The Company's year commences on January 1st and ends on December 31th of the same year.

11.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

11.3 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

11.4 Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

12. Amendments of the articles.

Subject to the approval of the Manager, these articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

13. Dissolution - Liquidation.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Eleventh resolution

The shareholders decide to appoint the following persons as members of the Supervisory Board for a period of six (6) years:

- Mr. Enzo Guastaferrri, accountant, born on November 7, 1968 in Messancy, Belgium, residing at 42, rue de la Gendarmerie, L-4819 Rodange, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr. Frederic Francesconi, accountant, born on 2 May 1975 in Thionville, France residing at 23, Boucle Jacques Callot, F-57100 Thionville, France.

- Mrs. Myriam Deltenre, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

“SHIP Investor & Cy S.C.A.”, une société en commandite par actions, constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 154.897,

ici représentée par Madame Linda Harroch, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 19 novembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «SHIP Luxco Holding S.à r.l.» (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.673, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 11 août 2010, numéro 1626. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq mille Livres Sterling (GBP 5.000,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt-six mille Livres Sterling (GBP 26.000,-) jusqu'à trente-et-un mille Livres Sterling (GBP 31.000,-) par l'émission de cinq cent mille (500.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny de Livre Sterling (GBP 0.01) chacune (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les droits et obligations tels que prévus par les statuts de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par SHIP Investor & Cy S.C.A. prénommé, payées par un apport en numéraire d'un montant de cinq mille Livres Sterling (GBP 5.000,-), intégralement alloué au capital social de la Société.

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de cinq mille Livres Sterling (GBP 5.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire

Seconde résolution

L'associé unique décide (i) de créer deux classes d'actions différentes référencées comme étant les actions ordinaires et les actions de commandités et (ii) de convertir les trois millions cent mille (3.100.000) actions existantes (suite à l'augmentation de capital tout juste actée) en trois millions quatre vingt dix-neuf mille huit cents (3.099.800) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et deux cents (200) actions de commandité (les "Actions de Commandité") ayant chacune une valeur nominale d'un penny de Livre Sterling (GBP 0.01) chacune (toutes ensembles les «Actions»).

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer la forme juridique de la Société, de manière à la transformer d'une société à responsabilité limitée (S.à r.l) en une société en commandite par actions (S.C.A.).

Quatrième résolution

Les associés décident de reconnaître et accepter le rapport établi par Alter Audit Sàrl, réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, conformément aux articles 31-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion (en version anglaise) de ce rapport affirme comme suit:

“Sous réserves, au préalable, de l'augmentation de capital prévue lors de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net est surévalué. L'actif net constaté dans la situation active et passive susvisée pour un montant de GBP 21.617, auquel sera ajouté GBP 5.000 après augmentation de capital, n'est pas inférieure au capital social minimum applicable pour une société en commandite par actions, soit un montant de GBP 26.321 (soit EUR 31.000 au taux de 0,84905 en date du 15 novembre 2010). Ce rapport s'inscrit dans le cadre des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable écrit.»

Intervention des gérants

Sur ce, interviennent les gérants actuels de la Société, reconnaissant avoir été informés à l'avance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée, en tant que gérants de la Société, en raison de la conversion de forme juridique décrite ci-dessus, ils confirment expressément que:

- (i) à la date de la conversion, les capitaux propres nets de la Société s'élèvent à GBP 21.617,-;
- (ii) conformément aux apports effectués par l'associé unique d'un montant de GBP 5.000,00 comme exposé sous la première résolution ci-dessus, les capitaux propres nets de la Société sont au moins égaux à GBP 31.000,-.

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de gérants et leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Sixième résolution

L'associé unique décide de transférer les deux cents (200) Actions de Commandité à «SHIP Luxco Holding S.A.», une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 19 novembre 2010. SHIP Luxco Holding S.A. accepte ce transfert des deux cents (200) Actions de Commandité de sorte à ce que le capital social de la Société d'un montant de trente-et-un mille Livres Sterling (GBP 31.000,-) soit désormais représenté trois million cent mille actions existantes (suite à l'augmentation de capital tout juste actée) en (A) trois million quatre vingt dix-neuf mille huit cent (3.099.800) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et (B) deux cent (200) actions de commandité (les "Actions de Commandité") détenue par Ship Luxco Holding S.A., ayant chacune une valeur nominale d'un penny de Livre Sterling (GBP 0.01) chacune (toutes ensembles les «Actions»).

Septième résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la Société en «SHIP Luxco Holding & Cy S.C.A.».

Huitième résolution

Les associés décident de fixer la date de l'assemblée générale statutaire annuelle des associés de la Société second mardi du mois de juin à 10.00 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation

Neuvième résolution

Les associés déclarent avoir reçu et accepté le rapport spécial SHIP Luxco Holding S.A. prévu par l'Article 32-3 (5) de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sur l'autorisation à être accordée au Conseil d'Administration ou associé commandité par les associés à limiter ou annuler les droits préférentiels de souscription des associés actuels en vue de la future augmentation de capital social souscrit de la Société suivant l'émission de nouvelles Actions Ordinaires conformément au nouvel article dans les statuts tels que modifiés dans la dixième résolution.

Les associés décident d'introduire dans la refonte des statuts une clause de capital autorisé d'un montant d'un million de Livres Sterling (GBP 1,000,000.-) de manière à permettre à SHIP Luxco Holding S.A. d'émettre des nouvelles Actions Ordinaires et d'augmenter le capital social dans les limites du capital social autorisé en un ou plusieurs versements et d'autoriser SHIP Luxco Holding S.A. à augmenter le capital social en limitant ou annulant le droit préférentiel des actionnaires existants. Les actionnaires reconnaissent qu'en cas d'événements de rajustement, le capital social autorisé disponible pour l'émission des actions après exercice des instruments convertibles devrait être augmenté et que les actionnaires s'engagent à accepter une telle augmentation.

Dixième résolution

Les associés décident de modifier les Statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus et de procéder à une refonte complète des statuts de la Société de manière à les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société, comme il suit:

1. Forme / Dénomination sociale / Durée.

1.1 Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de «SHIP Luxco Holding & Cy S.C.A.» (la "Société"), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée ("Loi de 1915"), ainsi qu'aux présents statuts.

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par son Gérant (tel que définit ci-dessous);

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés commanditaires de la Société prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet.

L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Gérant estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.8 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Responsabilité du gérant commandite.

Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de trente-et-un mille Livres Sterling (GBP 31.000,-), représenté par trois million quatre-vingt dix neuf mille huit cent (3,099,800) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et deux cent (200) actions de commandité (les "Actions de Commandité") ayant chacune une valeur nominale d'un penny de Livre Sterling (GBP 0.01) chacune (toutes ensemble les "Actions"). Les Actions de Commandité seront détenues par SHIP Luxco Holding S.A., précité, actionnaire commandité de la Société.

5.2 Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre des nouvelles Actions ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.5 Toutes les Actions ont des droits égaux.

5.6 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Actions conformément à la Loi de 1915.

5.7 Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

5.8 Un registre des Actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

5.9 Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'Action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des Actions nominatives.

5.10 Tous les certificats d'Actions seront signés par le Gérant.

5.11 Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des Actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des Actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

5.12 Les Actions de Commandité appartenant au Gérant peut (peuvent) être librement cédée(s) à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

5.13 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'Action.

6. Capital autorisé.

6.1 La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum d'un million de Livres Sterling (GBP 1,000,000.-) devant être utilisé afin d'émettre de nouvelles actions ou d'augmenter la valeur nominale des Actions.

6.2 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création d'Actions nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions existantes en contrepartie d'apports en numéraire ou en nature effectués par les Actionnaires en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant Commandité aura procédé.

6.3 Le Gérant Commandité pourra augmenter le capital social souscrit pendant une période de cinq ans après la date de publication des Statuts, en une ou plusieurs étapes, selon sa décision discrétionnaire. L'autorisation peut être renouvelée pour une nouvelle période maximale de cinq ans par résolution du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité est autorisé spécialement à émettre de nouvelles Actions sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions.

6.4 Ces nouvelles Actions pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité.

6.5 Le Gérant Commandité peut décider en particulier d'émettre les nouvelles Actions avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant Commandité.

6.6 Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'Actions devant être, le cas échéant, souscrites et émises. Il pourra procéder à cette augmentation sans délivrer aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les nouvelles parts à émettre.

6.7 Le Gérant Commandité pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour les Actions nouvelles représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.8 Le Gérant Commandité désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Actions nouvelles et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant Commandité, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des Actions nouvelles.

6.9 Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant Commandité dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5 et 6 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital.

7. Gérance.

7.1 La Société sera administrée par SHIP Luxco Holding S.A., prénommée (dans cet acte le «Gérant»).

7.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 8.1, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

7.3 Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

7.4 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

7.5 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

7.6 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

8. Conseil de surveillance.

8.1 Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

8.2 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

8.3 Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

8.4 Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

8.5 Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

8.6 Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

8.7 Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

8.8 Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

8.9 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

8.10 Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

8.11 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

9. Art. 9. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

10. Décisions des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

10.3 L'assemblée générale annuelle se réunit le second mardi du mois de juin à 10h00, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.4 Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

10.5 D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

11. Année sociale.

11.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

11.3 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

11.4 Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

12. Modifications des statuts.

Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

13. Dissolution - Liquidation.

En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Onzième résolution

Les actionnaires décident de nommer les personnes suivantes en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période de six (6) ans:

- Monsieur Enzo Guastaferrri, comptable, né le 7 novembre, 1968 à Messancy, Belgique, demeurant au 42, rue de la Gendarmerie, L-4819 Rodange, Grand Duché de Luxembourg.

- Monsieur Frederic Francesconi, comptable, né le 2 mai 1975 à Thionville, France demeurant au 23, Boucle Jacques Callot, 57100 Thionville, France.

- Madame Myriam Deltenre, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14358. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010156149/680.

(100179624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

MG Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.218.

hiermit trete ich von meinem Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft MG Finance S.A. mit Wirkung zum 19. November 2010 zurück.

4. November 2010.

Anja Lakoudi.

Référence de publication: 2010154997/10.

(100177830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

MG Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 127.218.

hiermit trete ich von meinem Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft MG Finance S.A. mit Wirkung zum 19. November 2010 zurück.

4. November 2010.

Heike Kubica.

Référence de publication: 2010154998/10.

(100177831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

MGPA (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 78.832.

Madame, Monsieur, l'agent du Registre de Commerce est requis de procéder à la publication suivante concernant la MGPA (Lux) S.à r.l.:

Monsieur Alexander Daniel Jeffrey demeurant professionnellement à 60 Sloane Avenue, London SW3 3XB a changé d'adresse et demeure professionnellement au 8 Shenton Way, #15-02 Singapore 068811 depuis le 22 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour MGPA (Lux) S.à r.l.

Julie Mossong

Gérante

Référence de publication: 2010154999/16.

(100177280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Direct Group SA, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 130.614.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le douzième jour de novembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

PROCURI S.A., société anonyme de droit suisse, avec siège social au 2, route de Moncor, CH - Villars-sur-Glâne, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Fribourg sous le numéro CH-2170128367-3,

ici représentée par Monsieur Giulio Zappelli, employé privé, demeurant professionnellement à L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 octobre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société «DIRECT GROUP S.A.», avec siège social au 11A, boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 130614, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2058 du 21 septembre 2007, modifié en dernier lieu en date du 14 avril 2009 par acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1637 du 25 août 2009 (la "Société").

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à SIX CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 631.000,-) représenté par six mille trois cent dix (6.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune

3- que l'Associé Unique étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prend acte du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire concernant l'exercice clôturé au 30 juin 2010 et approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2010, tels qu'ils ont été élaborés par le Conseil d'Administration et lui soumis.

4- que l'Associé Unique prend acte de la perte dudit exercice qui s'élève à EUR 1.743.790,44. Compte tenu de la perte reportée de l'exercice précédent de EUR 1.526.275,71, il décide de reporter à nouveau le résultat soit une perte totale de EUR 3.270.066,15.

Le bilan et comptes de profits et pertes arrêtés au 30 juin 2010 après avoir été signés «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné sont annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

5- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L – 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30 467.

6- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

8- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

9 - que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 57 avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65 469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

10- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Audiex S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

13- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir au 11A, boulevard Prince Henri, L- 1724 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Giulio Zappelli, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 novembre 2010. LAC / 2010 / 50642. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155348/72.

(100178726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

News Arts Nouveau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 42, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 63.271.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/11/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010155001/10.

(100177511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

RBS PPP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.973.

—
RECTIFICATIF*Extrait*

Un extrait référencé sous le numéro L100128659.05 a été déposé le 20 août 2010 en vue de la publication au Mémorial de l'élection de la nouvelle personne chargée du contrôle des comptes de la Société.

Cet extrait est rectifié comme suit:

La société BDO Audit, immatriculée sous le numéro B 147570 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, n'est pas commissaire aux comptes de la Société mais Réviseur d'Entreprise de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2010155004/20.

(100177829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Seawell S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 12.225.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010155005/12.

(100177593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Tindine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 125.816.

Nous vous informons de notre décision de démissionner de notre mandat de Commissaire de la société TINDINE S.A., RCSL B 125816, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Bruno ABBATE

Gérant

Référence de publication: 2010155013/12.

(100177648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Smart Fact S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 122.835.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale annuelle du 19 novembre 2010:

- Est nommée administrateur de la société Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement d'administrateur démissionnaire Mons. Rolf Caspers avec effet du 19 novembre 2010.

- Le mandat de Mme. Rachel Aguirre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2010155008/16.

(100177330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Shangri-La Hotel (Vienna), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 151.671.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 18 novembre 2010, a pris note de la démission avec effet immédiat de Mr. Lakshmi Narasimhan SOUNDARARAHAN de ses fonctions de gérant de classe B de la société.

L'associé unique, dans ses résolutions du 18 novembre 2010, a nommé avec effet immédiat, aux fonctions de gérant de classe B:

- Mr. Parikshit SEN GUPTA, vice-président-finance, résidant Apartment 1323, Kornhill Apartments, No 2 Kornhill Road, Quarry Bay, Hong Kong

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Pour SHANGRI-LA HOTEL (VIENNA)

Signature

Référence de publication: 2010155006/19.

(100177027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

A.P.U L Co-investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.947.815,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.775.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

A.P.U Co-Investment Limited Partnership, a limited partnership constituted by an agreement entered into on November 24, 2009, as amended, under the laws of the United Kingdom, registered as a limited partnership in the United Kingdom under Limited Partnership Act 1907 with number LP13688, having its registered office at 89 Nexus Way Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands, represented by A.P.U G.P. Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at 89 Nexus Way Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (APU GP), represented by Evan Burton, acting in his capacity as director of IC GP (the Sole Shareholder),

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder is the sole shareholder of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name A.P.U L Co-investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.775 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 23, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 405 of February 25, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated August 4 20, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's corporate capital is fixed at six million two hundred and fifty-four thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 6,254,999) represented by six million two hundred and fifty-four thousand nine hundred and ninety-nine (6,254,999) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the subscribed share capital of the Company by an amount equal to the EUR equivalent of nine hundred and eighty-four thousand four hundred and ninety two Australian Dollars (AUD 984,492), and issuance of corresponding amount of new shares with a par value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription to and full payment in cash of the share capital increase specified under item 1. above;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles;

4. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and empowerment of any manager of the Company and/or any employee of Intertrust Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company; and

5. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of six hundred and ninety-two thousand eight hundred and sixteen euro (EUR 692,816), to bring it from its present amount of six million two hundred and fifty-four thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 6,254,999) represented by six million two hundred and fifty-four thousand nine hundred and ninety-nine (6,254,999) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, to six million nine hundred and forty-seven thousand eight hundred and fifteen euro (EUR 6,947,815), by the issuance of six hundred and ninety-two thousand eight hundred and sixteen (692,816) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription – Payment

Thereupon, A.P.U Co-Investment Limited Partnership, prequalified and represented as stated above, declares to subscribe to the six hundred and ninety-two thousand eight hundred and sixteen (692,816) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to six hundred and ninety-two thousand eight hundred and sixteen euro and thirty-three eurocents (EUR 692,816.33) which is evidenced to the notary by a blocking certificate and which shall be allocated as follows:

- an amount of six hundred and ninety-two thousand eight hundred and sixteen euro (EUR 692,816) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

- an amount of thirty-three eurocents (EUR 0.33) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which will henceforth read as follows:

5.1. "The Company's corporate capital is fixed at six million nine hundred and forty-seven thousand eight hundred and fifteen euro (EUR 6,947,815) represented by six million nine hundred and forty-seven thousand eight hundred and fifteen (6,947,815) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company and/or to any employee of Intertrust Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,200.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deuxième jour du mois d'octobre.

Par devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

A.P.U Co-Investment Limited Partnership, un limited partnership constitué par un contrat conclu le 24 novembre 2009, tel que modifié, soumis au droit du Royaume-Uni, enregistrée en tant que limited partnership au Royaume-Uni régie par le Limited Partnership Act de 1907 sous le numéro LP13688, ayant son siège social à 89 Nexus Way Canaman Bay, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par A.P.U G.P. Limited, une société de droit des Iles Cayman ayant son siège social à 89 Nexus Way Canaman Bay, Grand Cayman, Iles Cayman (APU GP), représentée par Evan Burton, agissant en tant que directeur de IC GP (l'Associé Unique);

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est l'associé unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existant sous la dénomination A.P.U L Coinvestment S.à r.l., ayant son siège social 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.775 (la Société), constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 405 du 25 février 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 août 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à six millions deux cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 6.254.999) représenté par six millions deux cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (6.254.999) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant égal à l'équivalent en euros de neuf cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-douze dollars australiens (AUD 984.492) et émission du nombre correspondant de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription et paiement en numéraire de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts;

4. Modification des livres et registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Intertrust Luxembourg S.A. de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales ordinaires nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent quatre-vingt-douze mille huit cent seize euros (EUR 692.816) afin de le porter de son montant actuel de six millions deux cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 6.254.999) représenté par six millions deux cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (6.254.999) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à six millions neuf cent quarante-sept mille huit cent quinze euros (EUR 6.947.815) par l'émission de six cent quatre-vingt-douze mille huit cent seize (692.816) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription – Libération

Sur ces faits, A.P.U Co-Investment Limited Partnership, préqualifiée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux six cent quatre-vingt-douze mille huit cent seize (692.816) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à six cent quatre-vingt-douze mille huit cent seize euros et trente-trois centimes d'euro (EUR 692.816,33) qui est documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté comme suit:

- un montant de six cent quatre-vingt-douze mille huit cent seize euros (EUR 692.816) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et

- un montant de trente-trois centimes d'euro (EUR 0,33) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

5.1. «Le capital social de la Société est fixé à six millions neuf cent quarante-sept mille huit cent quinze euros (EUR 6.947.815) représenté par six millions neuf cent quarante-sept mille huit cent quinze (6.947.815) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements précédents et, par le présent acte, donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Intertrust Luxembourg S.A. afin de procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société.

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 2.200.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47779. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155250/167.

(100178872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Sunray Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 139.346.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010155010/10.

(100177574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Urtis Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.986.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 8 novembre 2010 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013:

Administrateurs:

- Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Luxembourg, 3 rue Belle Vue L-1227, administrateur de type A.

- Monsieur Vincent WILLEMS, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40 Avenue de la Faïencerie L-1510, administrateur de type B;

Commissaire

- SER. COM SARL, société à responsabilité limitée ayant son siège social 3 rue Belle Vue L-1227 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 Novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010155018/19.

(100177228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Tarco Oil International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 98.358.

Le Bilan au 31.12.2009 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010155011/10.

(100177519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

B.C.C., The Business Concept Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1274 Luxembourg, 103, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 129.486.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 1^{er} Octobre 2010, que le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat au 103 rue de la Bruyère, L-1274 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Octobre 2010.

Pour la Société

Justin RENZAHO

Référence de publication: 2010155012/15.

(100177731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Thorview Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 154.288.

Il résulte de 2 contrats de cession de parts sociales avec effet au 29 octobre 2010 que:

- OAKMONT S.à r.l. a cédé 250 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à VIEWLABEL Luxembourg, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 329.

- OAKMONT S.à r.l. a cédé 250 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Mr. Willi KRUP, né le 2 avril 1942 à Vienne, Autriche, résident professionnellement au 190, Kurfürstendamm, D-10707 Berlin, Allemagne.

Le capital de la Société est dorénavant réparti comme suit:

- VIEWLABEL LUXEMBOURG S.à r.l.:	250 parts sociales
- Mr. Willi KRUP:	250 parts sociales

Pour avis sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2010155565/19.

(100179000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Whitehall European RE 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.479.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} novembre 2010, a décidé d'accepter:

- La démission de Gerard Meijssen en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2010.
- La nomination avec effet au 1^{er} novembre 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société, de Fabrice Hablot, né à Brest (France) le 23 mars 1978, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Fabrice HABLOT, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2010155020/23.

(100177244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

**Breitfeld S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Breitfeld Teilhabergesellschaft AG).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.724.

L'an deux mille dix, le quinze novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "BREITFELD Teilhabergesellschaft AG", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 23.724, constituée suivant acte reçu en date du 21 décembre 1985, publié au Mémorial C, numéro 62, page 2.954, de 1986.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprise, demeurant à Ettelbruck.

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 2.000 (deux mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Changement de la dénomination de la société de BREITFELD Teilhabergesellschaft AG. en BREITFELD S.A. - SPF.

3. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 2.106,48 pour le porter de son montant actuel de EUR 247.893,52 à EUR 250.000,- sans émission d'actions nouvelles, par incorporation de résultats reportés.

4. Refonte complète des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de BREITFELD Teilhabergesellschaft AG en BREITFELD S.A. - SPF.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 2.106,48 (deux mille cent six Euros et quarante-huit cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 247.893,52 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre vingt- treize Euros et cinquante-deux cents) à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros) sans émission d'actions nouvelles, par incorporation de résultats reportés à due concurrence.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts, comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand- Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

2. La société adopte la dénomination "BREITFELD S.A. - SPF".

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

3.2. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

3.3. Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

3.4. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

3.5. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Art. 4. Durée

La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros), divisé en 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital social peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, surveillance**Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

10.2. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

10.3. Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

10.4. En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

11.4. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.5. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

11.6. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.7. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

11.8. Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.9. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

13.2. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 14. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

16.2. En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.3. Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

16.4. Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

16.5. Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

16.6. Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

16.7. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

16.8. Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 1^{er} vendredi du mois d'avril à 16.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF), trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. MANGEN, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 novembre 2010 Relation: LAC/2010/50554 Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155296/224.

(100179402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Whitehall European RE 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.480.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} novembre 2010, a décidé d'accepter:

- La démission de Gerard Meijssen en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2010.

- La nomination avec effet au 1^{er} novembre 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société, de Fabrice Hablot, né à Brest (France) le 23 mars 1978, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant

- Maxime NINO, gérant

- Michael FURTH, gérant

- Fabrice HABLLOT, gérant

- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2010155021/23.

(100177233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

A Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 62.465.

—
Rectificatif concernant le bilan 2008 déposé le 16 juillet 2010 sous la référence L 100106360

Le bilan au 31.12.2008 de la société A GROUP S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010155246/13.

(100178953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

A Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 62.465.

—
Rectificatif concernant le bilan 2006 déposé le 16 juillet 2010 sous la référence L 100106362

Le bilan au 31.12.2006 de la société A GROUP S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010155248/13.

(100178955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

A P D L S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 88.988.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quatre octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Gérard MATHEIS, conseil, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme A PD L S.A., (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg numéro B 88988, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1557 du 29 octobre 2002.

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que le comparant prénommé est le seul propriétaire des actions dont s'agit, (l'"Associé Unique") prononce par les présentes la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne Monsieur Dennis BOSJE, administrateur de sociétés, né à Amsterdam, le 20 novembre 1965, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, en qualité de liquidateur.

d) Que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

e) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, l'Associé Unique approuve ledit rapport, qui, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

L'Associé Unique, nommé en qualité de commissaire à la liquidation Monsieur Jean FELL et lui confie la mission de faire le rapport sur la situation comptable.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction audit commissaire à la liquidation, pour ses travaux de contrôle effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé Unique, se constitue en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

f) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au liquidateur de la Société.

g) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.

h) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gérard MATHEIS,, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 07 octobre 2010. Relation GRE/2010/3372. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155249/60.

(100178907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Mosberg Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.556.

La société Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

66, Boulevard Napoléon 1er

L-2210 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67 480

Ici représentée par Monsieur Cornet Jean (p/o Madame LERBS Kahrien)

Dénonce le contrat de domiciliation conclu le 01 octobre 2007 avec

La société MOSBERG HOLDING S.A.

66, Boulevard Napoléon 1^{er}

L-2210 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88556

Avec date d'effet le 31/12/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.
M. Cornet Jean
P/o
Mme LERBS Kahrien

Référence de publication: 2010155497/22.

(100179308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

**Ephidos SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Ephidos Holding S.A.).**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.
R.C.S. Luxembourg B 84.084.

L'an deux mille dix, le onze novembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "EPHIDOS HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 84084, (ci-après la "Société"), constituée originellement sous la dénomination sociale de "MURATTI HOLDING S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), numéro 286 du 20 février 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- par ledit notaire Jean SECKLER:

*en date du 3 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1176 du 10 novembre 2003, contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle, et

* en date du 15 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1209 du 17 novembre 2003,

- par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 17 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 940 du 22 septembre 2004,

- par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven:

* en date du 11 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2213 du 27 novembre 2006,

* en date du 12 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2189 du 23 novembre 2006, et

* en date du 26 mars 2009, publié au Mémorial C numéro 1293 du 4 juillet 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bertram POHL, homme d'affaires, demeurant professionnellement à Senningerberg

Le Président désigne comme secrétaire Madame Martine POHL-ZEUTZIUS, consultante, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc HAYARD, directeur, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

2. Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet

1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la

création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et changement de la dénomination sociale en "Ephidos SPF S.A."

3. Adaptation et refonte complète des statuts.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de changer la dénomination sociale en "Ephidos SPF S.A."

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

Titre. Préliminaire - Définitions

"Loi": signifie les dispositions légales de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures;

"Loi SPF": signifie les dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Ephidos SPF S.A." (ci-après la "Société"), ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial au sens de la Loi SPF.

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg). Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune du siège social par simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quinze millions d'euros (15.000.000, EUR), représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier mercredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil

d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi Applicable

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille dix euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. POHL, M. POHL-ZEUTZIUS, M. HAYARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2010 LAC/2010/50135 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 novembre 2010

Référence de publication: 2010155365/265.

(100179038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

A.P.U L Co-investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.947.815,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.775.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155251/11.

(100179131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Aequitas Europe 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.773.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 novembre 2010

1. Monsieur Cédric BRADFER a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Monsieur Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toute circonstance par la signature conjointe avec un gérant A.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Aequitas Europe 1 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010155255/17.

(100179547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

CEDG, Centre Européen de Développement et de Gestion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire.

R.C.S. Luxembourg B 96.664.

EXTRAIT

Il résulte des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire et du Conseil d'Administration de la société CEDG, CENTRE EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION SA qui se sont tenues en date du 11 novembre 2010 que:

1 Les membres du conseil d'administration, ci-dessous, sont révoqués, avec effet immédiat:

(a) Monsieur Kulwant SINGH, né le 15 août 1977 à Rajonh (Inde) et demeurant E-17160 Angles, Pseo Font Del Canyo, 6;

(b) Monsieur Charanjit SINGH, né le 6 avril 1980 à Bangalipur (Inde) et demeurant E-43840 Salou, Calle Barcelona 24, P01 2.

2 Les administrateurs suivants sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015, à savoir:

(a) Madame Irma D'AFFARA, née le 25 novembre 1962 à La Plata (Argentine) et demeurant E-43 000 Tarragone, Vespella de Gaia S.Miquel, 8;

(b) Monsieur Georges GERARD, né le 19 août 1946 à Amay (Belgique), et demeurant E-08000 Barcelone, Paseo San Juan, 141.

3 Madame Irma D'AFFARA, précitée, est également, nommée Administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Référence de publication: 2010155317/26.

(100179572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Apollo Asia (Lux) SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.783,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.405.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155258/11.

(100178927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Ascendos Rail Leasing, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010155259/10.

(100179548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Le Clos S.A., Société Anonyme,

(anc. Le Clos des Grands Crus S.à r.l.).

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Nicolas Brosius.

R.C.S. Luxembourg B 86.974.

L an deux mil dix, le dix-huit octobre.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Daniel GUILLAUME; gérant de société, né le 25 février 1954 à Arlon (B), demeurant à B- 6791 Athus, 21, avenue de la Libération.

agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée unipersonnelle LE CLOS DES GRANDS CRUS, S.à r.l., avec siège à L- 3372 Leudelange, 9, rue Nicolas Brosius, (RCS Luxembourg B 86.974), constituée suivant acte notarié du 9 avril 2002, publié au Mémorial C No 1028 du 5 juillet 2002.

Lequel comparant, réuni en assemblée générale extraordinaire, a requis le notaire de documenter comme suit les décisions de leur assemblée générale avec l'

Ordre du jour

suivant:

a) Changement de la dénomination en "LE CLOS".

b) Augmentation de capital de 137.600.- € pour le porter de son montant actuel de 12.400.- € à 150.000.- €

Ladite augmentation de capital a été réalisée par:

- incorporation du compte "associé" pour un montant de 110.000.-€

- incorporation du compte "rémunérations dues" jusqu'à concurrence d'un montant de 27.600.- €.

Lesdits chiffres sont justifiés par le bilan de 2009 annexé.

Le comparant décide de changer le nombre (150 parts sociales) et la valeur nominale (1.000.- €) des parts sociales et de donner la teneur suivante à l'article 5 alinéas 1^{er} et 2 des statuts::

Art. 5. Alinéas 1^{er} et 2. Le capital social entièrement libéré est fixé à cent cinquante mille euro (€ 150.000.-) divisé en 150 parts sociales de 1.000.- € chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

c) Changement de la nature de la société (transformation en S.A.)

d) Ajoute à l'objet social

e) Refonte des statuts pour les mettre en conformité avec le changement de la nature de la société.

f) Conclusions du réviseur d'entreprises

g) Nomination du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

Après délibération, le comparant a convenu de regrouper comme suit ses décisions et de donner la teneur suivante aux nouveaux statuts:

Art. 1^{er}. Il existe depuis le 9 avril 2002, une société sous la dénomination actuelle de "LE CLOS S.A."

Cette société aura son siège sur le territoire de la Commune de Leudelange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée

Art. 2. La société a pour objet: le commerce de boissons alcoolisées, la fabrication, la transformation, le conditionnement et la vente de produits alimentaires, la restauration fixe et mobile au Luxembourg et à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 3. Le capital social entièrement libéré est fixé à cent cinquante mille euro (€ 150.000.-) divisé en 150 actions de mille euro 1.000.-€ chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Le conseil d'administration doit être informé de toute cession d'actions.

Les actionnaires se réservent obligatoirement un droit de préemption sur les actions qu'un actionnaire entend céder, au prix de la valeur-bilan moyenne de l'action des 3 dernières années. Cette clause qui lie les actionnaires leurs ayants-droit ou ayant-cause, vaut en cas de cession entre vifs, aussi bien que pour cause de décès.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de un membre (pour une société unipersonnelle) respectivement 3 membres au moins, actionnaire ou non, nommé pour un terme qui ne peut excéder six ans. Le ou les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

S'il existe plusieurs administrateurs, le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit et téléfax, étant admis, les décisions prises lors de réunions tenues par voie circulaire étant également admises. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature unique l'administrateur délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature de l'administrateur unique.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Toute décision de l'assemblée générale pour être valable doit être prise à la simple majorité des actionnaires.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 31ème vendredi du mois de juillet de chaque année à 10.00 heures, sauf jour férié, elle se réunira le lendemain ouvrable.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit l'actionnaire unique, Monsieur Daniel GUILLAUME, préqualifié.

Conclusions du reviseur d'entreprise

Toutes les actions ont été entièrement libérées comme dit ci-dessus par incorporation des comptes "associé" et "rémunérations dues" jusqu'à due concurrence, de sorte que le capital de cent cinquante mille euro (€ 150.000.-) se trouve à la disposition de la société, ainsi que cela résulte d'un rapport du réviseur d'entreprise, qui arrive à la conclusion suivante: "aucun fait n'a été porté à notre attention... que la valeur des actifs et passifs transférés de la société Le Clos des Grands Crus S.à.r.l. ne correspond pas au moins au capital minimum d'une société anonyme".

Conseil d'administration

Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

- 1) Monsieur Daniel GUILLAUME; préqualifié.
- 2) Madame Rose SIMBA, administrateur de sociétés, née à Gikoro-Kigali, le 27 août 1964, demeurant L- 1426 Beggen, 57, rue Henri Dunant
- 3) Monsieur Paul Escudero, administrateur de sociétés, né à Nancy (F), le 22 février 1959, demeurant à F- 57050 Papeville, 16, rue du Vieux Puits.

Est nommé administrateur délégué, Monsieur Daniel GUILLAUME, préqualifié.

Est nommé commissaire aux comptes: Madame Marie-Anne BOSSAERT, comptable, née le 24 novembre 1961 à Luxembourg, demeurant à L- 8245 Mamer, 27, rue de la Libération.

Nouvelle souscription du capital

En contre partie de l'apport du know-how de Madame Rose SIMBA, Monsieur Daniel GUILLAUME lui cède 1/3 du capital de la société de sorte qu'il est souscrit comme suit:

- Monsieur Daniel GUILLAUME, préqualifié,	100 actions
- Madame Rose SIMBA, préqualifiée,	50 actions
Total:	150 actions

Convention entre actionnaires

Les nouveaux souscripteurs conviennent entre eux que les royalties, provenant de la commercialisation de produits TAYALIFOOD seront attribués par unité produite, comme suit:

- 7 Cents pour Madame Rose SIMBA
- 7 Cents pour Monsieur Daniel GUILLAUME
- 7 Cents pour une fondation à constituer

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (€ 1.200.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée. Dont acte.

Fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: GUILLAUME, SIMBA, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 26 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12930. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 28 octobre 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010155753/130.

(100178977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Auréthom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.300.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 118.462.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155260/11.

(100178985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Avantor Performance Materials Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 155.169.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155261/10.

(100178920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

**Avery Dennison Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Avery Dennison Management GmbH).**

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D..
R.C.S. Luxembourg B 99.412.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60274 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155262/11.

(100178988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Electricité Kyll SA., Société Anonyme.

Siège social: L-9233 Diekirch, 20, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 101.203.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten im Firmensitz ausserordentlich am 15. November 2010 um 9.00 Uhr

Die Versammlung verlängert bis zur Generalversammlung die im Jahre 2016 statt finden wird die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder:

Herr Michael KYLL, Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrates, geboren in Prüm (D) am 13.04.1973, wohnhaft in D – 54687 Arzfeld, Sonnenhang 40

Frau Kerstin BAUER, Verwaltungsratsmitglied, geboren in Prüm (D) am 30.11.1976, wohnhaft in D – 54687 Arzfeld, Sonnenhang 40

Herr Daniel SCHLECHTER, Verwaltungsratsmitglied, geboren in Clervaux (L) am 29.01.1961, wohnhaft in L – 9425 Vianden, 64, Rue du Sanatorium

Das Mandat des Rechnungskommissars der Firma EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38 937, mit Sitz in L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy wird ebenfalls verlängert bis zur Generalversammlung die im Jahre 2016 statt finden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautende Ausfertigung

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010155363/23.

(100179580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.
